

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association Électrons solaires 93

Le 28 juin 2016, à 20h15, les fondateurs de l'association Électrons solaires 93 se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Étaient présentes les personnes suivantes :

Elisabeth Barbay, 25 allée Gabriel Fauré, 93140 Bondy
Stéphane Belloy, 73 rue de Paris, 93260 Les Lilas
Thierry Bertomeu, 12 villa des Bruyères, 93260 Les Lilas
Olivier Berland, pour Énergie Partagée, 16-18 Quai de Loire, 75019 Paris
Jean-Marie Brodu, 174 Bd Eugène Decros, 93260 Les Lilas
Sandrine Cateau, 46 bis rue Jean Moulin, 93260 Les Lilas
Aymeric De Valon, 87 rue de Noisy-le-Sec, 93260 Les Lilas
Édith Félix, 135 rue Anatole France, 93170 Bagnolet
Philippe Gaudin, 5 rue Émile Auger, 93310 Le Pré Saint-Gervais
Françoise Gayral, 26 rue du centre, 93260 les Lilas
Agnès Gorda, 31 rue du 14 juillet, 93260 Les Lilas
Nicole Geniez, 284 rue de Noisy-le-Sec, 93170 Bagnolet
Hélène Laloy, 67 Bd du général Leclerc, 93260 les Lilas
René Leyral, 2 rue de la Paix, 93260 les Lilas
David Ledorze, 18 impasse des Villegranges, 93260 les Lilas
Mariama Lescure, 5 rue Émile Auger, 93310 Le Pré Saint-Gervais
Agnès Loire, 68 rue Marcelle, 93 Pantin
Marie-Geneviève Lentaigne, 162 Bd Eugène Decros, 93260 Les Lilas
Lester Mac Nutt, 11 avenue Faidherbe, 93310 Le Pré Saint-Gervais
Christophe Paquis, 122 Bd Eugène Decros, 93260 Les Lilas
Gilles Pécout, 18 sente Clos Lamotte, 93310 Le Pré Saint-Gervais
Sabine Rubin, 16 rue des Bruyères, 93260 Les Lilas
Smeralda Ruspoli, 193 rue de Noisy-le-Sec, 93260 Les Lilas
Pierre Stoeber, 80 bis rue de Romainville, 93260 Les Lilas
Michel Vial, 2 avenue de Bellevue, 93310 Le Pré Saint-Gervais.

M. Aymeric De Valon est nommé président de séance ;

M. Pierre Stoeber est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Choix du siège social de l'association ;
- Choix du montant des cotisations, différencié pour les personnes morales et physiques ;
- Désignation des membres du conseil d'administration.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts.
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts en incluant les modifications suivantes :
- Modification de genre sur l'ensemble du texte afin de permettre l'expression du masculin et du féminin dans les pluriels.

- Article 10 : après « ...un conseil d'administration », ajout de « paritaire autant que possible, de 3 à 15 personnes... » au lieu de « de 3 à 12 personnes ».

- Article 12 : suppression de « En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante. »

Les statuts adoptés sont joints au présent procès-verbal, signés par tous les membres du Conseil d'administration nouvellement élus.

L'Assemblée générale désigne à l'unanimité Mmes Sandrine Catteau, Édith Félix, Françoise Gayral, Marie-Geneviève Lentaigne, Smeralda Ruspoli, Mrs Thierry Bertomeu, Jean-Marie Brodu, Aymeric De Valon, Philippe Gaudin, David Ledorze, Gilles Pécout, Pierre Stoeber, Michel Vial, en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Détermination du siège social de l'association (article 4 des statuts) :

Le domicile d'un membre du Conseil d'Administration est choisi : chez Pierre Stoeber, 80 bis rue de Romainville, 93260 Les Lilas.

Détermination du montant des cotisations (article 7 des statuts) :

L'assemblée fixe à l'unanimité des cotisations différenciées pour les personnes morales et physiques : 10 € pour les personnes physiques, 20 € pour les personnes morales associatives, 50 € pour les autres personnes morales.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Pierre Stoeber aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constitutive convoque le premier Conseil d'administration de l'association ce même jour 28 juin 2016, dix minutes après la clôture de l'Assemblée générale soit à 22h15, avec pour seul ordre du jour, l'élection du bureau de l'association. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le secrétaire de séance.

Les statuts adoptés sont joints au présent procès-verbal, signés par tous les membres du Conseil d'administration nouvellement élus.

Aux Lilas, le 29 juin 2016

Pierre Stoeber, secrétaire de séance,
membre du Conseil d'administration.

Aymeric De Valon, président de séance,
membre du Conseil d'administration.